Collectif Des agents des SDIS

Une force à vos côtés

WWW.CGTDESSDIS.COM

Montreuil, le 24 août 2016

Monsieur Alain NAUDY
Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de l'Ariège
31 bis, avenue du Général de Gaulle
BP 123
09003 FOIX

Objet : Service Civique

Monsieur le Président,

Une fois encore la lecture de la presse locale apporte des informations croustillantes. C'est donc dans un article de « La Dépêche » en date du 22 août 2016, que nous apprenons à la satisfaction générale (des interviewés tout du moins), le recrutement d'agents en service civique.

Cette article, nous apprend qu'au nombre de 4, ils vont renforcer au quotidien les centres de Foix, Pamiers, Saint-Girons et Lavelanet, que sur proposition du directeur **ils ont été embauchés, dans des centres confrontés à des problèmes récurrents d'effectifs.**
Un chef de centre précise l'urgence d'un complément de formation, pour être capable d'intervenir partout.

Mais il y a un « hic », peut-être avons-nous une tout autre lecture, de la circulaire n°INTA1614954J du 22 juin 2016, du Ministre de l'Intérieur, qui devait préciser que dans le cadre des interventions d'urgence, au sein des SDIS, page 8, les volontaires auront une série de missions, avec un précision qui vous aura peut-être échappée, que **« l'engagé de service civique interviendra aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires du SDIS en surnombre, sans être pris en compte dans le calcul des effectifs minimaux correspondant au type de véhicule et d'intervention. ».**

Pendant ce temps-là, plus d'un millier de jeunes titulaires du concours de sapeurs-pompiers professionnel de 1ère classe, attendent toujours un poste, et votre démarche de recrutement, dont nous reconnaîtrions la valeur citoyenne, si elle se limitait aux besoins précisés par la circulaire du Ministre.
Cette circulaire devait éviter les utilisations abusives, de cette main d'œuvre, en opération en remplacement des sapeurs-pompiers présents dans les effectifs.
Or cet article de presse pointe précisément ce qui constituait notre crainte tout comme celle de François Chérèque[1] sur le détournement du service civique chez les sapeurs-pompiers.

Collectif CGT des SDIS Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com **Mail :** Bureau.national@CGTdesSDIS.com **Fax** 01 48 51 98 20

Nous vous demandons de bien vouloir dans les plus brefs délais vous mettre en conformité avec les textes régissant le service civique, notamment au regard des responsabilités que vous prenez, et que prennent ces jeunes à priori au quotidien, dans le cadre de missions qui ne peuvent être les leurs[2].

Assurés de l'intérêt que vous portez au service public d'incendie, et de ces acteurs titulaires, des jeunes titulaires du concours et de la protection des plus fragiles, vous saurez entendre notre appel.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif CGT des SDIS
Sébastien DELAVOUX

[1]: http://www.lagazettedescommunes.com/443948/selon-francois-chereque-le-service-civique-pompier-na-pas-vocation-a-remplacer-des-professionnels/

[2]: sauf à ce que le journal publie une réponse de votre part dénonçant les informations erronées de l'article que nous évoquons.

Copie à:

- Monsieur le Directeur des sapeurs-pompiers ;
- Monsieur le Président de l'agence du service civique

Collectif CGT des SDIS Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com **Mail :** Bureau.national@CGTdesSDIS.com **Fax** 01 48 51 98 20